



**Île de  
France**

DIRECTION DES ENTREPRISES  
SECTEUR COLLECTIVITES LOCALES  
26, QUAI DE LA RAPEE  
75596 PARIS CEDEX 12

**Ville de FRANCONVILLE**  
*Monsieur le Maire*  
Direction des Finances  
11 Rue de la station – BP 90043  
95132 FRANCONVILLE CEDEX

A l'attention de Lauriane AVOMO et Stéphanie GUILLAUME

Paris, le 9 Mars 2022

Objet : Proposition de financement à long terme

*Votre Chargée d'Affaires :*  
*Mme Armelle Stéphane tel : 01 44 73 32 47 / 06 85 92 37 59*  
*e-mail : armelle.stephane@ca-paris.fr*

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions d'avoir contacté notre établissement dans le cadre de votre consultation financière. Nous avons ainsi l'honneur de vous informer que le Crédit Agricole d'Île-de-France souhaite vous proposer un partenariat à long terme. Dans cet esprit, nous vous offrons la possibilité de mettre en place une Convention de Financement long terme d'un montant de 5.000.000€ en vue de l'accompagnement des investissements de la commune de Franconville.

Notre proposition de financement est valable jusqu'au 23 Mars 2022 et vous est présentée sous réserve du vote du budget primitif 2022 de la commune ainsi que de l'accord de notre comité des engagements. Les conditions de la présente offre ont été déterminées en fonction de nos coûts de refinancement et sont susceptibles de révision en cas d'évolution de ces derniers tant que la contractualisation n'est pas intervenue.

En espérant que cette proposition retiendra toute votre attention, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter les précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Armelle STEPHANE  
*Chargée d'affaires*  
*Collectivités Locales*

Clothilde BERCOVICI  
*Directeur de Filière Collectivités*  
*Locales et Logement Social*



## PROPOSITION D'UN FINANCEMENT EN TAUX FIXE

Le 9 Mars 2022 sous réserve de l'accord de notre Comité des Engagements et de l'évolution de nos conditions de refinancement. Les conditions de la présente offre ont été déterminées en fonction de nos coûts de refinancement et sont susceptibles de révision en cas d'évolution de ces derniers tant que la contractualisation n'est pas intervenue.

<b>Montant</b>	<b>Jusqu'à 5.000.000 € A consolider en totalité</b>
<b>Mode d'amortissement</b>	Linéaire
<b>Calcul</b>	30/360
<b>délaï de mobilisation des fonds</b>	2 mois à compter de l'acceptation de la proposition
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>20 ans</b>
<b>Périodicité des échéances</b>	<b>Trimestrielle, semestrielle ou annuelle</b>
<b>Taux</b>	<b>1,98%</b> <b>Sous réserve de signature du contrat de prêt sous un délai de 5 semaines</b>
<i>TEG indicatif pour un amortissement constant trimestriel et un tirage en une fois</i>	<i>1,99% soit un taux période de 0,50%, période trimestrielle</i>
<b>*Clause ISDA (voir détail annexe 1)</b>	De sorte à pouvoir vous assurer une cotation ferme durant la période pendant laquelle vous allez arrêter les modalités définitives du financement nous avons choisi, de façon exceptionnelle, d'indexer notre cotation sur la base des variations des fixings de swaps ISDA de Francfort tels que publié quotidiennement sur la page Reuters EURSFIXB à 12 :00 PM.
<b>Classification Charte de Bonne Conduite *(voir détail annexe 2)</b>	1 A
<b>Remboursement anticipé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible à une date d'échéance</li> <li>• Paiement d'une indemnité actuarielle</li> <li>• Préavis : 10 jours ouvrés</li> </ul>
<b>Commission de montage</b>	0,05%
<b>Date limite de validité de l'offre</b>	<b>23 Mars 2022</b>

Les conditions de la présente offre ont été déterminées en fonction de nos coûts de refinancement et sont susceptibles de révision en cas d'évolution de ces derniers tant que la contractualisation n'est pas intervenue.



## PROPOSITION D'UN FINANCEMENT EN TAUX FIXE DEBLOCAGE FRACTIONNE

Le 9 Mars 2022, sous réserve de l'accord de notre Comité des Engagements et de l'évolution de nos conditions de refinancement. Les conditions de la présente offre ont été déterminées en fonction de nos coûts de refinancement et sont susceptibles de révision en cas d'évolution de ces derniers tant que la contractualisation n'est pas intervenue.

<b>Montant</b>	<b>Jusqu'à 5.000.000 € A consolider en totalité</b>
<b>Mode d'amortissement</b>	Linéaire
<b>Calcul</b>	30/360
<b>Mobilisation des fonds</b>	Déblocages fractionnés sur 24 mois avec 30% minimum intervenant dans les 3 mois après l'acceptation de la proposition
<b>Durée</b>	<b>20 ans</b>
<b>Périodicité des échéances</b>	<b>Trimestrielle, semestrielle ou annuelle</b>
<b>Taux</b>	<b>2,00 %</b> <b>Sous réserve de signature du contrat de prêt sous un délai de 5 semaines à compter de la proposition. La clause ISDA (ci-dessous) s'applique au-delà du délai de 5 semaines.</b>
<i><b>TEG indicatif pour un amortissement constant trimestriel et un tirage en une fois</b></i>	<i>2.01% soit un taux période de 0,50% période trimestrielle</i>
<b>*Clause ISDA (voir détail annexe 1)</b>	De sorte à pouvoir vous assurer une cotation ferme durant la période pendant laquelle vous allez arrêter les modalités définitives du financement, nous avons choisi, de façon exceptionnelle, d'indexer notre cotation sur la base des variations des fixings de swaps ISDA de Francfort tels que publiés quotidiennement sur la page Reuters EURSFIXB à 12 :00 PM.
<b>Classification Charte de Bonne Conduite *(voir annexe 2)</b>	1 A
<b>Remboursement anticipé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible à une date d'échéance</li> <li>• Paiement d'une indemnité actuarielle</li> <li>• Préavis : 10 jours ouvrés</li> </ul>
<b>Commission de montage</b>	0,05%
<b>Date limite de validité de l'offre</b>	<b>23 Mars 2022</b>

La première échéance est prélevée 3, 6 ou 12 mois selon la périodicité choisie après le 1er déblocage. La partie « capital remboursé » est calculée sur le montant total du prêt dès la première échéance, pas de différé d'amortissement. Les intérêts sont calculés au prorata des déblocages. En dehors du 1er déblocage, les intérêts des autres déblocages n'intervenant pas à une date d'échéance sont calculés sur une base exact/360 jusqu'à la prochaine échéance.





## ANNEXE 1

### CLAUSE ISDA

De sorte à pouvoir vous assurer une cotation ferme durant la période pendant laquelle vous allez arrêter les modalités définitives du financement, nous avons choisi, de façon exceptionnelle, d'indexer notre cotation sur la base des variations des fixings de swaps ISDA de Francfort tels que publiés quotidiennement sur la page Reuters EURSFIXB à 12 :00 PM. Compte tenu de la durée et du profil d'amortissement du prêt, nous retenons le swap ISDA 10 ans.

En date du 7 mars 2022, la valeur du fixing ISDA 10 ans est de 0.74 %.

Ainsi à tout moment vous pouvez suivre l'évolution du Taux Fixe que nous vous proposons en fonction de l'évolution du marché des taux. La veille de la Date de Signature, nous actualiserons le Taux Fixe indicatif sur la base de la variation du fixing ISDA 10 ans, par rapport à celui du 7 mars 2022. Ce Taux Fixe sera réputé définitif et appliqué à toute la durée du Prêt.

A titre d'exemple :

- Si l'ISDA 10 ans la veille de la Date de Signature atteint 0,64% soit une baisse de -0,10% par rapport à celui du 7 mars 2022, alors le Taux Fixe définitif appliqué sera diminué de 0,10% par rapport au taux initial de notre offre.
- Si l'ISDA 10 ans la veille de la Date de Signature atteint 0,84% soit une hausse de 0,10% par rapport à celui du 7 mars 2022, alors le Taux Fixe définitif appliqué sera augmenté de 0,10% par rapport au taux initial de notre offre.

L'adresse communiquée ci-contre vous permettra de suivre l'évolution des swaps :

<https://www.theice.com/marketdata/reports/180> (choix REPORT DATE «jj/mm/21 » + SERIES /RUN « EUR Rates 12.00 » puis SUBMIT)





Île de  
France

## ANNEXE 2

### CLASSIFICATION DES INDICES DE RISQUES

Selon la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales dite Charte Gissler

	Indices sous jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
A	Taux fixe simple, Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5

